

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 27 février 2023

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 23/02/2023 <i>L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bernard RENOY</i>
Présents : 8	Présents : Annabelle TAIX, Yannick BOYER, Jean-Claude GILLON, Guy ALBRAND, Michel PHILIP, Bernard RENOY, Régine DE LUCA, Romain NOEL
Votants: 10	
Pour: 10	Représentés: Emmanuel GHIOTTI par Michel PHILIP, Nathalie UBAUD par Régine DE LUCA
Contre: 0	
Abstentions: 0	Excusés: Absents: Alexandre BORRELLY Secrétaire de séance: Romain NOEL

Objet: Budget Commune : affectation du résultat 2022. - DE_2023_010

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Bernard RENOY, Maire
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 115 541.62

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	124 670.05
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	-9 128.43
Résultat cumulé au 31/12/2022	115 541.62
A.EXCEDENT AU 31/12/2022	115 541.62
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
Contrôle de légalité	
Date de réception de l'AR: 28/02/2023	
004-210402343-20230227-DE_2023_010-DE	

* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créateur - lg 002)	115 541.62
B.DEFICIT AU 31/12/2022	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme
Les jour, mois et an susdits
Le Maire
Bernard RENOY



RF
Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE PROVEN
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/02/2023
004-210402343-20230227-DE_2023_010-DE